JEUDI MATIN, 19 MARS 1886.

INTERIEUR

Nouvelle-Orléans, 19 mars. Nous annonçons avec plaisir que le Dr. M'Farlane repris son siège au conseil de ville comme alderman du 1or. district. Nous en sommes d'autant plus satisfaits, que cet alderman s'est toujours conduit à la satisfaction générale de la partie de la ville qu'il représente.

des mesures pour que de pareilles scènes ne se renouvellent plus, mais ce que nous savons c'est que dans teus les pays où il y a une autorité chargée de veiller à ce que le bon ordre règne partout, cette autorité se fait un devoir de prévenir autant qu'il est en elle, tout ce qui peut être dangereux pour les eitoyens, de même que les rues dels, est située dans le même vuisinage. Un professeur d'a les pays où il y a une autorité chargée de veiller à ce que sont éclairées pendant la nuit, qu'elles sont débafrassées de tous les objets qui peuvent gener la libre circulation, qu'il y a une garde qui veille à la sureté des citoyens qu'en un mot tout est organisé de manière à ce qu'il arrive le meins de mal possible, et que, si l'on s'aperçoit d'un vice d'organisation, on s'empresse d'y remédier, de même aussi, comme l'on prévoit que dans les réunions nombreuses, composées de tant d'élémens hétérogènes, il se passera des seenes turnultueuses, la police est toujours préparée à agir à tout événement, et si l'on s'aperçoit que les choses en viennent au point de ne plus pouvoir être tolérées, sans qu'il en resulte de graves accidens, on ne balance point à faire cesser entièrement les occasions; car, avant tout, l'ordre.

Nous savons qu'il y a des gens qui ne raisonnent pas ainsi; ils vous disent, par exemple, avec une gravité toute magistrale: un homme a été tué, tant pis pour lui, c'était à lui de ne pas aller dans cet endroit. La se borne tout leur raisonnement qu'ils trouvent admirable, ceux-là si on les classe selon leur capacité, ne seront pas certainement places à la tête de la société. Il en est d'eux comme de ce roi qui, entendant les plaintes du commerce, repond : je ne puis que gémir. Par cette reponse seule, il a déclare qu'il n'était pas à sa place.

Tout lieu public n'est-il pas sous la surveillance immédiate de l'autorité ? Or, si l'autorité voit que ce lieu est nuisible, il est de son devoir de le fermer, ou si elle ne le fait pas, elle doit avoir à sa disposition une force assez un pesante pour maintenir l'ordre. C'est ainsi du moins que nous comprenons les devoirs d'un homme charge de la police, et s'il ne les remplit pas, il est responsable envers la société de tout le mal qui arrive par sa faute. C'est alors aux aldermen qui representent les intérets de la communaute, de rappeler à son devoir, l'homme qui s'en Nous ne raisonnerions pas de la sorte, s'il ne s'agissail

que d'un accident qui peut survenir dans tous les lieux grand publics où il se forme des assemblecs nombreuses; mais unions dont nous parlons ont lieu, les poignards brillent, lége, et que pendant une partie de l'année, le nombre des élé.

des cours de pistolet se tirent et que des blessures gralère plus long-tems un desordre aussi épouvantable, on doit s'attendre au premier jour, à voir s'engager une lutte terrible dont les suites repandront la desolation dans un grand nombre de familles qui accuseront, non sans raison, l'autorite d'avoir manque de prevoyance. La prudence veut donc que l'on prenne des ce moment, des moyens efficaces pour arrêter l'effusion d'un sang qui doit être conserve pour une meilleure cause. C'est à l'autorité de donner, dans cette circonstance, des preuves de la Louisiane, Es is parler des sommes considérables qui ont haute sagesse qui doit se manifester dans tous ses ac-tes.

ete allouces à l'ancien collège d'Orleans, il parait d'après les livres du tresorier qu'une somme de \$87,000, 37 a eté

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous avons out dire que le maire a donné ordre au directeur de la salle Washington d'avoir à fernier sa salle de bal. Nous espérons que ces bruits sont sans fondement, car le maire ne voudrait pas priver un grand nombre de personnes qui vivent depuis quinze jours, de jeune et de penitences, du bal de la Saint Joseph; nous savons de bonne part, d'ailleurs, que le directeur a pris des mesures certaines pour maintenir le bon ordre et la tranqui cette soiree, et que le maire peut accorder une pour ce dernier bal.

(Comunique) POUR LE BENEFICE DE M. ST. ALBA La première représentation de ANGELLE.

Drame en cinq actes, de M. Alexandre Dumas, et LES MALHEURS D'UN JOLI GARCON

Vaudeville nouveau de MM. Varin, Argo et Desvergers. Not artiste du théatre d'Orléane, ne fait preuve d'une St. A bare, et il asivral de dre que c'est à l'empressement qu'il sau mettre à ce rendre le plus utile possible, que nous devons es représentations opportunes de certaines pièces qui cussent été infailliblement remises sans lut, parce qu'il l'instruction à la porte de toutes les fortunes. Le proest ausei naturel a un acteur d'avoir la coqueluche ou un point au côté, qu'il appartient à une joine femme d'avoir ans magrance. Aussi, en lui accordant le bé-éfice que nous signalons à la bienveillance publique, l'administra-tion de M. Davis a fait un acte de toute justice, et c'est pour le compléter autant qu'il est en notre pouvoir, que nous recommandons le bénéficiaire à l'attention et au puttronnge des gens de bien, comme étant ue homme d'une vie for: honorable et un gentleman dans foute l'acceptation du mot.

PROSPERITE DE L'ETAT DE N. YORK. tat de N. York est, d'après les tableaux d'assessemens, de quatre cent cinquante trois millions, trois mille deux cent une piastres.

On calcule que dans cinq ans sa population sera de trois millions d'ames, dont un million d'hommes capables de porter les armes. Des arsenaux immenses at de bonnes fortifications, un net revenu. dérivant des canaux et autres sources, de trois millions de piastres et naux et autres sources, de trois millions us plassies ..., a amere usos cisquante votes au congrès donnent à cet Etat de justes ford, et la goël Eclipse, Brick Handford, Bercher, de New York.

Les dépèches de M. Livingston, dont nous avions asnonce l'arrivée à Washington, ne nons apprennent ries de neuf. En effet, dans sa première lettre il dit que le message du president a produit une grande sensation, generalement contraire à nos intérêts, mais qu'il espère que son style energique grandira la nation américaine tuels. dans l'opinion des cabinets étrangers, et dans celui des Tuileries; dans sa seconde lettre il raconte sa conversation avec le ministre des affaires étrangères, M. de Rigny, dans laquelle il s'est efforce de lui faire comprendre que le message du président ne devait pas être considére comme une mesure hostile, mais simplement comme une communication d'une branche de la legislature à une autre, ce qui n'empéche pas qu'il regut le soir même, avis du rappel de M. Surrurier, "car le roi croyait qu'il etait de sa dignité de ne pas laisser son ambassadeur exposé à entendre un langage aussi insultant pour la France." Cependant, dans sa dépoche du 16 janvier, adressée a M. Forsyth, secretaire d'Etat, il annonce la présenta tion aux chambres de netre bill d'indemnité, et paraît convaincu de sa réussite. Toutefois, le secrétaire d'Etat, M. Forsyth, lui a repondu qu'il n'aurait pas encouru le blame du president des Etats-Unis s'il se fut immédiatement retire de Paris; il lui enjoint de quitter la France, avec toute la légation américaine, si la législature française ne fait pas droit à nos réclamations, et lui ordonne de se rendre au Havre où il trouvera un navire de guerre américain pour le ramener dans se patrie.

RAPPORT. RAPPORT.

Le counté d'éducation cherge par une récolution de la Chambre des Représentants de ce transporter dans la parouse St.-Jacques, afin de rendre compte de la situation du

ine institution de ce genre. Il n'a eté ouvert au public que depuis environ un an, et le nombre de res élèves n'est enco-re que de sexante-deux.

onstruits, comme la direction — i intention de le faire, aus-diût que ses moyens le lui permettront, le collège pourrait ntot que ses moyens le ut permettront, le coulège pourra pontenir plus de deux cent cinquante éléves. C'és avec une satisfaction mélée d'orgueil; que totre com le s percours ce bel établissement, que l'état doit au patris imme éclairé de quelques cito/pens, mula par le désir de lave la Louisiane de la hunte de ne devoir l'éditoation de ses es a Louissans de la communication de l'adminis ans qu'à l'expatriation. Le plan adopté par la direction chargé de l'adminis l'expait du prospectus anne

ration de l'institution, et l'extrait du prospectus anne és à ce rapport, feront connaître aux membres de cett hambre, le mode d'enseignement et l'organisation intérieur u cultége i le pour contract de l'organisation intérieur du collège i ils nous ont paru dignes des plus grands éloges.
L'idés d'employer également la langue française et la langue angiaise comme langue energinante, nous semble, sufrout, à a Louissane, mériter une apprebation spéciale. On a sentique d'us les langues vivantes, de même ciale. On a sentique de la ville qu'il represente.

Il y a peu de jours, nous avons dit: "Ne seraitell pas du devoir du maire d'empécher les réunions scandaleuses qui ont eu lieu à la salle St. Philippe?"

Nous ne savons pas si l'on jugera à propos de prendre les machines nécessaire à la démonstration de tous les mochines nécessaires à la démonstration de la destation de la la la la la la la i éducation toute d'utilité. Un cabinet de physique d chines nécessaire à la démonstration de tous les mo eurs cofinu-, do vent avec le temps former partie du maie riel du collège. Dans notre Etat. à la fois comme

gricuiture et de botanique pourrait dinger cette fe Les professeurs et employés du collège sont : MM. C. Crozet, proviseur et professeur de math A. Crozet, professeur de latifi et de grec. Hetcher, professeur d'anglais. De Bret, professeur de français.

Gaivez, professeur d'Espagnol.

Kunball et Robin, préfets et maitres d'étude A. Choppin, surmendam.

La lingerie, l'indrinerie et les doctoirs ont attiré l'attent jou de votre comité, par l'ordre et la proproté qui y règnent. Il se plant à féncier la famille Choppin, des soins vraiment paternels, qu'elle donne aux élèces.

I l'évat suivant de la situation du Follége a été soumis su

L'état suivant de la situation du collège a été soumis Coût des édifices et de trois arpens de term Sixesclaves.
Pour le mobilier et tout le matériel de l'éta. 10,000

Souscription arriérées des premiers fonda-teurs de l'institution, environ Comptes arriérées des parens qui ont des 10,000 enfans au collège, environ 2000 L'institution à droit, en ou plastres encore dûe sur une appropriation «péciale faite en s aveur par la législature de 1833, et payable cinq mille plas

res par an. Il est dù par le collège : A la banbue de l'Union, sur un emprunt ho able dans sopt ans A Compte des hatisses, Emprunt en banque sur bi lets,

\$ 48,757 Les recettes sont comme suit : oix inte deux cièves, payant, l'un dans l'ai **\$ 16,678** Dépenses courantes. feasurs et em doyés, urriture de 7 professeurs et 62 élèves à \$130, Profession at 10,700 Depenses casuelles, environ

D'après cet arparqu, il est évident que l'intervention de la législature est d'une importance pour este institution. Le dépenses considérables qu'occasionneraient un établisse ment de ce genre, ne peuventêtre compensés que par un grand nombre d'une peuventêtre compensés que peuventêtre compensés que par un grand nombre d'une peuventêtre compensés que peuventêtre compensés que peuventêtre d'une peuventêtre d'une peuventêtre d'une peuventêtre d'une peuventêtre d'une peuventêtre d'une peuvente d'une peuvente d'une peuvente d'une peuvente d'une peuvente de la peuvente d'une peuvente d'une peuvente d'une peuvente de la peuvente d'une peuvente Les pertes pendant l'anné rient de s'occuler, ont été encore plus considérables qu'elle publics ou it se forme des assemblecs nombreuses; mais se semblent l'être dans l'état qui vient de vous être soumis, parce que les appointemens des professeurs et quelques autres dépenses, ont tomours été les mêmes des l'ouverture du col-

Votre comité, convaince d'après l'examen conscier cieux qu'il vient de faire que l'établissement est digne de toute votre sollicitude, croit de son devoir de vous recommander les mesures qu'il juge convenables, ommencee par les premiers tondateurs de cette institu

De tout temps la législature de cet Etat s'est montrée disposee à accorder les encouragemens les plus liberaux à l'instruction publique; et ce n'est pas faute d'appro ations de fonds que nous manquons de colléges a pa) se depuis son incorporation, au college de la Loui-siane, etabli à Jackson dans la paroisse d'Est Feliciana. Cette institution reçoit muintenant de l'Etat \$10,000 par touchera de plus dans le courant de cette année \$7500 aur le produit des licences de jeu venducs pendant 'annee derniere Votre comite est loin d'avoir l'intention de vous pro-

poser de protoger le college qu'il vient d'examiner, aux depens de celui de la Louisiane; mais il lui semble de toute justice, d'accordor au college Jefferson, fonde dans un but d'interet public, par la liberalite de quelques cityens, la meme protection qu'a obtenue le college de la Si la situation de nos finances nous permet d'adopter

cette mesure, le comité vous recommanderait d'éterndre la dette du collège Jéfferson, qui ne s'éleve pas à une somme egale, à celle fournie par des souscriptions indivi-duelles, et d'affector en outre au maintien de l'institu-tion une silocation annuelle assez considérable pour pernettre aux directeurs de réduire le prix de la pensi une semulable mesure serait d'autant mieux accueillie par les fondateurs de l'etablissement, que les directeurs avens ont declare, que leur seul desir etuit de pouvoir établir un bon collegea la Louisiane; qu'ils renonçaient à toute idee de tirer le moindre profit des sacrifices qu'ils dut de la vente des terres publiques accordees pour l'usage de nos collèges, pouvant être avantageusement ap-proprié pour permettre à la direction d'executer cette de la Louisiane. Le tout vous est respectueusement so M. LAVERGNE, Rapporteur du comité.

LISTEMARITIME PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Brick Franklin, Barton, New York, Mallard & co. ARRIVES. Batenu & vapour Adriatic, Perry, de Cincinnati. Batera a va Revenue, Hartwick, de Latourche. Buteau de remorque Hudsor, Beebe, de la passe S O, ayant mis en mer la barque Com. Morris, les bricks Mexico et Coral, et les goel Coreo, Iven, Waldoboto et, a amené dans le port les bricks Catolins et Handford, et les collections.

Brick Caroline, de St. Ubes, Goël Eslipse, Leidersdoff, d'Omon, Bat a vapeur Bonita, Fitch, de Vicksburg!

'ASSEMBLEE ejournée des actionnaires de la com-pagnie des bâtieses de la Nouvelle-Orléans aura lieu à leur bureas, piace de la Bourse, mercredi soir 19 da courant, à 7 heures. On prie les actionnaires d'être pone-10 mars—1

A VIS-ort Jonné par le présent aux signataires de la pétition nui norte ministre de la A VIS-cost donne par le présent aux signataires de la pétition qui porte plaintes contre la conduits appressive de M Guéris, en se qualité d'insp cleur du charrecter, drays &c., que le comité, nommé au sujet de cette pétition, so réunira à l'hôtel de ville, Lundi salvant, 28 du couraut, à 5 heures P. M. pour porter témorgnage en cette affrire.

JOHE MACREAD Y, 19 mars

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS. CHASSEURS A CHEVAL D'URLEANS.

"ESCADRON montera à cheval, dimanche 23 sourant, et se réunira à la place du cirque, à 9 heurse
précises du matin. Tenue d'hiver. Per ordre da capitaine Frèrez. [19 mars] T. BRYAN, adjt. mejor.

MAGASIN A LOUER. Un vaste magasin, dans la cour de la maleon rue St. Louis, no. 78, entre Royale et Bourbon excellent pour un dépôt de vin et autres liquides S'adresser à la dite maison ou l P. O. SORBE,

118 rde Royale. PIGUES,—200 paniers de figues de Smyrne; 500 do.
ultana raisins, à vendre par WHITE 4 co.
19 mars

19 mars

THES.—800 boites de thés poudre à canon, impérial, hyson, pouchong, e' peau d'hyson, en lots assortis, à vendre par [19 mars] WHITE & co.

Other de baleine de New Bedford; 200 do de Nantunkel à vendre par WHITE & co.

Collège Jefferson, s'étant acquitté deta mission qui lui a été confiée demande la persission de presenter le rapport suivant:

Ce collège est établi à soixante milles au-dessus de la Nouvelle-Oriéans, et sur la même rive du Mississipi; sa situation aérée, sur une pointe, autour de la quelle le flouve ar repluse en quelque sorte sur lui-inême, a eté avantageusement chouse pour y entrenir la salubrité si désirable dans une institution de ce genre. Il n'a eté ouvert au public ous depuis environ un an, et le compte de la situation de ce genre. Il n'a eté ouvert au public ous depuis environ un an, et le compte de la situation de ce genre. Il n'a eté ouvert au public ous depuis environ un an, et le compte de la situation du la rire de Carul, et comprenant la partie nord outent du dit district, préviennem que le travail étant schevé, le table en est de la compte de la compte de la rire du Carul, et comprenant la partie nord outent du dit district, préviennem que le travail étant schevé, le table en est de la rire du Carul, et comprenant la partie nord outent du dit district, préviennem que le travail étant schevé, le table en est de compte de la rire du Carul, et comprenant la partie nord outent du district, préviennem que le travail étant schevé, le table en est en est est en la compte de la rire du Carul, et comprenant la partie nord outent du district, préviennem que le travail étant schevé, le table en est en de carul, et comprenant la partie nord outent du district, préviennem que le travail étant schevé, le table de carul, et comprenant la partie nord outent du district, préviennem que le travail étant schevé, le table du district, préviennem que le travail étant schevé, le table du district, préviennem que le travail étant schevé, le table du carul, et comprenant la partie nord du district, comprenant de la rur de Carul, et comprenant de la rur de Carul, et comprenant de partie nord du district, comprenant de la rur de Carul, et comprenant de la rur de Carul, et comprenant de la rur de Carul, et comprenant de l

JOHN THIBAUT, ML. BOCK. que de sexante-deux.
Les béneses, qui sont en briques et construite avec une N demande (ces actions de la Banque des Citoyens.

[12 mars] ED. GUTTSCHALK, sourtier. e section de l'acte intitule : " Acte

Poér ditiendér la sinquième sestion de l'acte initielé: "Acte pour amender les divers actes, pour incorporer la ville de la Nouvelle-Oridans, et pour d'autres objets, approuvé le neuf mers suivibuit cent vingt-eépit.

Sec. Inc. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Raprésentans de l'Etat de la Louisiane, réunie en assemblés générale, qu'il sera dit detoir du Conseil de Ville de la Nouvelle-Oriéane, derégier la poice du Port de telle sorte que les navires et autres embarcations de mêr, soient admis à attérer le long de la leves, depuis la limite leffrieure du port. les pavires et autres empercations de mer, soient admis a attérer le long de la levées, depuis la limite inférieure du port, jusqu'à la rue St...Louis, et que les bateaux-à-vapeur soient admis à attérer le long de la Levée; entre la rue St...Louis et la rue Gravier, et d'affecter, dans une partie dentrale de la Levée, une espace n'excédant pas dent verges, à l'usage ex-Cuest des paquehots à vapour, (naviguent ser les eaux de la Louisiane), ayant des jours et des fleures fixes de départ et vrier 1834 su 3 de mars 1835, et intérêt légal depuis cr

ALCEE LABRANCHE. Orateur de la Chambre des Représentants.

CH3. DERBIGNY, Approuvé le 17 mars 1835.

E. D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiade. President du Senat.

Pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la Compagnie d'Assurances de l'Océan, approuvé le 2 mars

Attende qu'il est pourve par l'acte incorporant la Compagnigul Assembles de l'Océan approuvé le 3 mars, que les livres serait exverts avant, ou le ler. jur du présent latt encoi nois, et que le da iste a a été approuvé qu'après le dit gresse ne lique.

Sect. tre. Il est déreits par le Sanat et la Chambre des Représentane de l'Etat de la Louisiane réunie en es. semblés générale, que la deuxième section de la chatte de la Compagnie d'Assurances de l'Océan, demegre amendée da manière que les dits livros d'assurante pour rout être ouverte à toute époque antérieure au premier jour de premier jour de mare, comme il

set poureu par la dis section.

Sect. 2mc. Ils est de plus décrété etc., que toute cette partie de la treisième section du dit acte, qui present les époques auxquelles devront se faire les divers paiesents sur le funds capital, demeure rappelée et que les lite paiements se feront de la manière suivante. Que les actionnaires devront au moment de souserire

payer une piagre sur chaque action, et devront fournit leurs billets endossés à satisfaction des commissaires, pou a somme de qu'etre piastres sur chaque acfon e jours ; pour la som ne de six pizatres sur chaque i, payable à coltante jours ; pour dix pizatres sur chatrente jours ; pour la som ne de six on, payable à tens mois; pour dix piastres su chaque action, payable à hu t mois, et pour quinze pias-tres sur chaque action, payable à douze mois; les quels billets derront être datés de premier jour de l'ouvertu e des livres de souscription et faits payables à dater du dit Sect, 3me. Il est de plus décrété etc., que le prése

acte et l'acte auquel celui ci e un supplément, auroni force de loi, à la er de leur publication en auglaie et en français dans la gazette officielle. ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentant CHARLES DERBIGNY

001011v6 le 18 mare 1835. Président du Sent E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Théatre d'Orléans. Jeudi, 19 mars 1835. FIORELLA.

Auber-suivi de TURIAF.LE PENDU Vaudeville nouveau en I acte, Mailian. acte, de M.M. Dumanoir

Incessamment, 1erc. représentation d'ANGELE, dram en cinq acles, de M. Alexandre Dumas. SALLE D'ORLEANS.

BAL DE LA ST. JOSEPH Jeudi prochain, 19 mars 1835, à la demande de plusieur.

GRAND BAL PARE & A CARACTERE. dans lequel on n'admetira aucun masque. Cependant les chain, personnes qui se présenteront masquées seront admices savoir au bal en déposant leurs masques à un bureau préparé pour les recevoir. Plusieurs personnes ayant manifesté le désir de voir un BAL D'ENFANS, A CARACTERE, les pères de familles sont prévenus qu'ou y adin enfans déguisés ou non. Le bal commencera à 7 heures et demie, et les por

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, cotre Royale et Bourbon JEUDI, 19 MARS, Jour de la St.-Joseph-DERNIER BAL. Grand Bal Paré et Masqué Prix d'entrée pour les cavaliers, 81,5)

\$10 DE RECOMPENSE. Parti marron de chez le soussigné il y a environ trois semaines, le griffe es-clave nommé JOB, agé de 35 ans, taille d'environ 5 pieds S ou 9 pouces à une contenance agréable, les your ayant une eneverure ties erepue. Ila été vu dernière rent de l'autre côté du fleuve dans un esquif avec un blanc; ils remontaient le fleuve et avaient un paquet dans leur canot. La susdite récom; è use sera payée à quicon-

me l'ariétera et le te nettra à son maître en cette ville. Wm. JOHNSON. 19 mars-4 au cirque, près le coin de la rue Cor VIN ET CIDRE DE NORMANDIE. D'APRES la quantité de demandes adres-ées journels lement à Monsieur Marchesseau & co, de la rue Du-

maine, no. 15, pour son vin de Bordeatte, à 4 éscalins le proprie pour permettre à la direction d'executer dette genereuse entreprise; votre comité terminera son rapport en vous presentant un bill pour accorder une appropriation permanente au collège Jefferson et pour diviser les terres publiques entre cette institution et le collège meuseut, su l'impossibilité de rempir les ordres tous et nu les terres publiques entre cette institution et le collège meuseut, su l'impossibilité de rempir les ordres tous et nu les terres publiques entre cette institution et le collège meuseut, su l'impossibilité de rempir les ordres tous et nu les terres publiques entre cette institution et le collège meuseut, su l'impossibilité de rempir les ordres tous et nu les terres publiques entre de la collège de la co meme tems, par l'éloignement de son mayasin, a l'ionn un de prévenir le public et ses amis en général, qu'il visit d'établir dans chacun des faubourgs un dépôt de vins et de Dans le faubourg Marlgny chez le sieur Théode

Dana le faubourg Ste Marie thea M. Burette, enchi guare Tchoupitoulas et Suzette.

M. Marchessenu & co, invitent les amateus de cilro à senir à son magasin le déguster et sans rétribution, alia qu'ils puissent en connaître la qualité. Ceux qui ront pour \$1 en auront 8 bouteilles, au lieu qu'en men livrant que par bouteille, ils le paieront 1834.

On ne pour a commencer á livrer le cidre au ptibl e qu On ne pour a commencer à livrer le cidre au pible que mardi prochain, parcequ'il n'est qu'atrivé et que l'hâtement ne peut en disposer que lundi prochain. M. Marchesseau a aussi reçu par le même bâtement une quatrité de truffis très fraiches, qu'il désire vendre de suster. Il vient aussi de receveir par le même bâtement 30 demi barriques de três bon vin de Côte qu'il désire vendre de suite, ne voulant livrer à la consomment en du détail out. uite, ne voulant livrer à la consommation du détail qui-

ES soussignés offent a vendre, à des prix mederes 200 boiles de SARDINES FRAICHES de la mar que de Guilleur; 250 paniers d'aniette seperfine de Boi deaux, ainsi qu'un joil assortiment de vins en barrique

et en calases, le tout importe par les derniers atrivages.

F. A. BLANCHET & .o. encoignure Royale et Uraulines. N débarquement et à vendre par les sonssignés :

5 males mouchors batiste, côte palie;
3 do do pour deu l; 3 de Madras;
6 caisess guinghame; 6 do mousselines;
3 do bat de coton; 10 battes Madapolame;
6 de indicate stable

90 do indiennes aralaises; 8 balles indiennes françaises; 2 do robes françaises; 1 caisse chaly; S co basin à raics en couleur; 6 do cotonnade pour pantalons; 1 cause toile grise.

KENNEDY, DUREL & CO.

T9 mars 50, tue Toulouse VINS. Caisses vin Château Margau,
50 do 40 St. Estepho.
20 do do Château Lafitte,
20 do do St. Julien,
20 do do Léville,
25 do do Haut Sauterres

25 do do Haut Sauterres 10 do do Haut Bursse, par HENRY, LATAPIE & Co. Vinite Levée, no. 63. à Vendre par AMBUAS FUMES.—17 Doucenz de jumbons fu més, en débarquement du bâteau à vapeur Chancel ler de Louisville, à vendre par FORSYTH, GOODWYN & Co.

encoignute Tchoup toules et Gravier ARINE.—374 barrile de farine en débarquement du båtenu à vapour Booneliek à vendre par FORSYTH, GOODWYN & Co. enenignure Tchoupitoulas et Gravier.

MARCHANDISES SECHES—En débarquement du navire Louisville, une grande variété de marchandises de printempe et d'autonne, d'un nouveau goût convensbles pour la ville et pour la campagne; elles sont of-fertes à f ès bas prix et à des conditions libérales et méacheleure, & vendre par ANDREWS & BROTHERS. fileat l'attention des acheteurs 19 mars 19, rue de Chartres.

une certaine quantile de comestibles, vin partie de la propriété abandonnée par le dit incolvable Conditions—comptant, F. BUISSON, sherif. 19 mars

NOUR DE PAROISSE-J. Dufour et A. Fourme Coutre C. M. Andrieux, et T. A. Bermu lez contre le même.—En vertu de deux ordres de saisie et de vente s moi adresses, il sera vendu à la Nouvelle Bou se en moi adresses, il sera vendu à la Nouvelle Bou se, encor gnure des rues St. Lodis et de Charlres, en cette ville, le jeuli 23 d'avril prochain, à I heure de l'après midi : Deur lots de terro décrits comme suit, Lot no I mesu e 48 pieds de face à la rue Toulouse, su

100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue des Ma rais. Le second, no 39, a 45 pieds de face à la rue Vil iere, sur 120 de profondeur; les dits lots formant partie de La dite vente sera faite aux conditions shivantes, savoir

jour, ensemble \$7 pour protet et frais de jour, ensembre 37 pour protet et trais de procedures,—
comptant, le reste à un et deux ans de réédif, à dater du
33 février derni r. en hillets endus-és à la satisfaction du
shérif et hypothèque spédiale jusqu'à parfait paiement; les
billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, tel que spécidi dans l'acte devente, jusqu'à parfait palement. Le tout 15 dans Pacte orvente, junior parties dans les affaires ci dessus.

F. BUISSON, sherif.

E. Blanc contre Thomas Mulvehill, et James Waght coutre le même.

N vei tu de deux ordres de fieri facias à moi adressé

par l'hon. J. Bermudez, juge présiden de la courde cité de la Nouvelle Ociéane, j'exposerai en vente publique le vendredi, 24 d'avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlette encoignure des rues St. Louis et de Chartros, une néamée LEYRO, agée d'environ 75 ans; saisis pour satisfaire anx jugemens rendus dans les affaires cidessus Conditions—comptant,
19 mars B. BEAUREGARD, marshal.

John Green contre Ellen Brandle et Win, Ailwine.

Più vertu d'un ordre de fieri fac as à moi adressé par libnon. W. Grivot, jugo conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi, 31 mars 1835, à 5 houres de l'après-midi, à unon bureau, no 30, rue Ste. Anne, un bois de litet cou-verturos. I table, 2 miroirs et divers autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. Condition 19 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Le Maire, et les aldermen contre Alvines.

Nertu d'un ordre de fieri faciss à moi adressé par l'honorable E. Rawle juge associé de la Cour de cité de la Nouvelle Oriéans, j'exposerái en vente publique nardi 31 mars 1835, 4 5 heure de l'après midi, à mon bu ronu rue Ste. Anne, no. 30, 11 bols de lits et mutelats, loz. chaises, 3 tables et divers autres articles saisis dans la sus-dite affaire. Conditions: compfant,
19 mars B. BEAUREGARD, marcha's

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Attendu que Christoval Acosta a présenté une pétition à la rour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succeso : vacante de feu Manuel Menterio, décèdé intestat oncerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons Par ordre de la cour, WFC DUPLESSIS, rég des tes

Succession de Francie R. Glavarry Cour Des Preuves, Parosee d'Orleans-Vente 10 heures du matin, j'e po-erai en vente publique, enco gnure des rices Moreau et Franciate, les membres apparte nant à la succession de feu Francia de G Glava ry. Coi tions de la vente, conpiant. Par ordre de la cour, 19 mars WFC DUPLESSIS, rea des tes

Succession de feu Jestiné Ma un venve Louis Barbo épous de François Xavier Denis.

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente pa le régister des testaments. Lundi 30 mars 1835, à 10 leures du matin, j'exposerai en vente publique à l'encoig are des ries Conde et St. Philippe, les meso es meablans appartenant à la succession de Martin venvo Louis Barbot épouse de François Xavier

Dinis.—Conditions: complant.
Par ordre de la cour.
19 mars W F C DUPLESSIS, reg destestes COUR DE PARDISSE—Samuel Herman & Fiscon-tre J. Leeds, et J. et P. Hyde.—Dans la cour de dis-tret—B. et A. Soulié contre les mêmes. En vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu en cette ville, à la Nouvelle Bourse, sunée à l'encoignure des ruis St. Louis et de Chartres, le mardt, 21e jour d'avril prochain, à I heure de l'après midi, les propriétés suivantes,

CINQ LOTS DE TERRE contigue, situé-ruc St. Joeph, ette Tehoupit ulas et Foucher, dans le faubourg Sie. Murie, designés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, et ayant Rrions surventer, savoir: Les lois nos I et 2, se touchant mesurant chacun, mesure américaine, 24 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à gagé partira same de 21 de ce mois. Pour le reste du fiet les nos. 3, 4 et 5, s'adjoignent au-si mesurant chacu; 25 TOURNE & BECKWITH

pieds 6 poutes de face & la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 uces de profondeur; ensemble avec toutes les batisses ameliorations et dépendances qui s'y trouvent, saisis daus les pou suites ci-dessus. Conditions—comptant. F RUISON, sherif. anneder contre D. Allain.

COUR DE DISTRICT,—En vertu d'un ordre de sais-sie et de vente à moi adressé, il acts vendu à la Nou-velle Bourse, sattée à Pene ignue des su s St. Louis et de Churtrer; en cette ville, le juidt 20 avril pi une heure de l'après mi'i; la negresse nomme SALLY, son enfant. Conditions-comptant. F. BUISSON, sherif, 17 mars Joseph Abet contre A. Foucher, junt,

DANS LA COUR DE DISTRICT. En verte d'un ordre shas de saisoe et de vente qui m'a éte adressé, il sero vendu à la N uvelle Bourse, encongnure des rues de Chartres et St. Louis dans cette ille, Samedi le Ifeme, jour Paveil survant, & I heur P M., un certain lot de terre d'une forme irregulière, situé dans la rue do Maine, entre les rues Conde et eyale, mesarant 66 pieds, plos on moios, mesure çane, de face à a rue du protoadeur, plus ou moms, entre ligue parallèles, et où le dit lot se fermine 23 pieds plus on moins, d'où il se prolonge entre 2 autres lignes paralièles avec une lar geur de 43 1-2 pi. de plus ou incine, sur une nouvelle profondeur de 50 pieds plus on monts, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent ; le tout saint dans l'affaire ci dessi

Conditions de la vente : \$5000 comptant avec intérêt et frais. \$5000 payable le 5 septembre 1835 L'acquereur fournissant de bons endosseurs et portant hypothé que jusqu'à parfait parement.

17 mars F BUISSON, shérif

H. M. Hart & Co. course Pierce Debuys et autres. OUR DE DISTRICT-En verta d'un ordre de U veme à mol adressé il sera vendu & la Nouvelle

Bourse, encognare des rues de Chartres et St. Louis. dans cette ville, Lundi 20me jour d'avril survant, à 1 heur P M. Les esclaves nommés Charles et Frontin abandonnes par J. C. de St. Romes, un des defendants dans cette cause.—Condition comptant:

F. BUISSON, shérif.

17 mars

N débarquement du navire fluntsville et à vendre
par les soussignés, tapis de billarde de première qualité. [18 mars] ANDREWS & BROTHERS. lite. [18 mare] Bile de melasse en débarquement et à vendre R. BRUGIER.

R. BRUGIER, 19 mars

100 Bils rum du pays à vendes par
19 m rs R. Bri IER.

Nouveau bandages patenties, de Thomas Stagner pour la
gutrison des hernies.

Le docteur Semple a cessé d'être l'agent pour la pratique des bandages ci-dessus.

Les docteurs F. P. &. C. J. Sione, prefesseurs du droit

Les docteurs F. P. &. C. J. Sione, prefesseurs du droit

Les docteurs F. P. &. C. J. Sione, prefesseurs du droit

Les docteurs F. P. &. C. J. Sione, prefesseurs du droit

Les docteurs F. P. &. C. J. Sione, prefesseurs du droit

Les docteurs F. P. &. C. J. Sione, prefesseurs du droit de la Laursiane, sont visiblés à leur de patente pour l'Etat de la Louisiane, sont visibles à leur appartement rue du Canal No. 45 depuis 9 heu es du ma juaqu'à midt, et depuis 2 heures de l'après-midt juequ'i

Ils gafantissent la guérison dans tous les cas à moin res afrangements. DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parli marron du moulin à scie des soussignes. fautourg Livatdais, le nègre congo CARLUS, âgé de 42 ans; taille 5 pieds 7 pouces, étant tait de des oreilles nur yeux. Il est probaule qu'il se tient caché dans le fautouronne arrêtera le dit nêgre, et le conduira à la gegle recevra la ausdite récompense.

Quidonque arrecera le receiva la ausdite réceimpense.

7 des C. W. TIGLER & co. A VENDRE A L'AMIABLE.

LA BELLE MAISON à deux étages située à l'encoignure de la Levée et de l'Esplanade, et celle située rue de la Levée, entre Esplanade et Quartier, adjoiguant à la premièle UNE AUTRE MAISON située à l'encoignure des rues Bugatelle et Craps, ninsi que trois autres maisens qui se suivent dans la mâine rue Bagntelle.

UNE AUTRE MAISON dans la rue Marigny, Toutes ces maisons sont commodément distribuées et sont liaties en briques, excepté celle située dans in rue Marigny, portant le no. 192. Si d'ici au dermois courant elles ne sont pas vendues

aier jour du mois courant elles ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront mises à l'encan dans les premiers jours du mois d'evril. Les personnes qui désirefont les viviter peuvent adresser au soussigné, à l'encoignure Esplanade et Levée. J, B. AZARETTO, Juans—1m

WENDREDI, 20 du courant, à l'entiée de la mbit, il réserve : un très grand assortiment de services de table pendules en broffse, ébène, marbre, acajou, aibâtre, quél-quesaunes avec musique. Des riches lampes aufaies et à quesantes arce musique. Des riches lampes as raice ou a cheminée, lustres en bronze, candelabres, vases en pérce-laine; glaces, vertides, tableaux Italiens, tables, nécrasai-res de dames ornés de coquil'ages, boites à musique jouant 2, 3 et 4 airs, bijoutenié en argent, un assortiment complet de bouteilles de porcelaine pour toilette, ombrei-les, un assortiment de figures méxicaines en terre d'Italies une facture de tables de marbre de diverses dimension proptes aux ébénistes.

propres aux cueniace.

Ces marchandies penvent être examinées des à présent
—Conditions: de \$100 à \$300 4 mois de ctédit, audeasus
de \$300, 6 mois de crédit, pour de bons billets endossés à

19 mars PAR J. B. BLACHE.

L sera venda le mardi, 31 du corrant, à midi, à la Bourse de Hewlett: Un tetrain sinué rue du Quartier.

L sera venda le mardi 14 avril, à midi, à la Bourse de Hewlett: 3 lois de terre au fanb us g. Washingte les rues Bauronuse et des Remnarts, avant, meaure. entre les rues Bourgogne et des Kemparts, ayant, meaur-française, 120 pieds de face à ra rue du Quartier, sur 94 dite maison est louée à \$99 per mois. (Conditions à la PAR FERNANDEZ & WHITING.

L adra vendu le jeudi, 19 courant, à la Bourse de l'Ar-cade, à midi piécis, les propriétés sulvantes, sans réserve: it terfain ayant 29 pieds 7 pouce's face à la rue Delor, dans le darié suf la rue de la Levé, syant 53 pds I pouce de profondeur, entre lignes parallèles, mesure améicaide; ayaut dessus une maison neuve En briques, ave uisine, aussi à déux étages et en biques, la cour pavée et le tout dans le meilleur état—et marqué sur le plan no. A. Un tetrain ay int 21 pieds 7 pouces de face sur Soutl Market street et fesant face a Market Hall dans le même carré, et joignant le shait terrain, le paudit terrain dan la profondeur ayant 58 pieds I pouce de profondeur entr

L reta vendu le jeudi, 19 du courant à 11 heurs. à leur magasin d'encan, rue St. Louis, no 20: 60 caises brodequins; 20 do do de peat de veaux et autres; 30 do do peaux de vaches de Ruisel et Black; 109 caisses de différentes qualités. Conditions-4 mois de ciédit.

PAR FERNANDEZ & WHITING. SameDi, 21 c. urant, a mio, il sera vendu à la Bour se de Hewiett : l'esclave John a é de 23 ans, parlan français et anglais, cuisinier de première classe, bon de estique, bon cocher et pa frenier. Il a longtemps été mploye comme cuisinier dans les plus grane cette ville. Il est entièrement garanti contre les vices et Cond tions : \$505 payable le 21 septembre 1835 et la

baiunce a S mois de crédit pour billete indossée à la ratie. faction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait L'acte de vente sera passe pardevant Félix de Armas, nct. pub. anx frais de l'acquéreur. 13 mars PAR FERNANDEZ& WHITING.

SAMEDI 28 du courant, à midt, il sera vendu pour compte de M. John Hurtel, Pacheteur primitif, à la Bourse Hewlett: 4 lois de terre situés à Mandeville, et designes acus les nos 8, 9, 18 et 11 dans l'ilet no 25 aur le plan déposé en l'étude de M. Lewis T. Carro. Les nos. 3, 9 et 10 mesurent 56 pieds 6 peuces 2·3 de fues á la rue fu fac, et 150 pieds de profondeur; ie fot no 10 forme t'en-cognure de la rue Carroll—no 11 mesure 58 pieds 4 sousur la rue Carroll, et 166 pieds de profundeur. Conditions: un tiers comptant, un tiers payable le las junvier 1e36 et la balance rayable le rerjanvier 1e37 pour billets endossés à la satisfaction du vecdour, portant hyorthèque jusqu'à parfait paiements Les actes de vente seront pisses pardevant Lewis T. Caire, not. aux trais des acque. e urs.

Pour Louisville et Unecune...
Le letteau à vapeur de 1ère classe
HUNTSVILLE, capit. Scheck,
ayant une chambre haute et bin

TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, nos \$3 & 25. 19 mars

FOUR LA MOBILE—La guesette CORAL voir dans trente pous a unier ue in pour tons ave, pourquoi la vente ainsi faite ne s rait pas confin

POUR LA MOBILE (Par le Lac.)

La goeb ne régulière line voilière, MONT-COMERY, capt, Smith, ayant la majeure par-te de son chargement engagée, partira dans le oius no f de at. Pour le reste du tret ou passage, s'ac-dresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH. No. 28 & 29 Note Let 60 16 mars POUR LIVERPOOL, devant pastir le 22 courant.

Lebarque anglaise JAS, GRANT, peut prendre de 250 à 300 bailes de coton pour com-êter son chargements, et de 50 à 60 balles sur le pout, si prompte application est faite à G. VANCE & GAMBLE.

POUR APALACHICOLA. La godette régulière, de première marche, LLANTIC, capt. Joshua Sawyer, ayani une grande partie de son chargement engagée, pariira sons pent. Pour le reste du frêt ou passage. "adresser à bord vis-a-vis la maison bleue, ou à TOURNE & BECKWITH,

No. 28 & 29 Nile. Levée. No. 28 & 29 Nile. Levée.

L a été ariélé en dérive dans le fleuve, une baile de coton marquée des bouts DB. SWAZE, et sur le côté C A B, nd 84. Le propriétaire petit la recouverer en s'a dressant entre 3 et 4 heures, ruedes Grands Hommes, no S, en prouvant 's propriété et payant les frais de sauve-tage et l'insertion de cet avis. SUCRE—140 honeaux sucre de première qualité en débarquemet de la goelette Bravo, venant des Attaka pas et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co:

Il a été conduit à l'écurie de M. Mille vers le 25 de février un clieval bai; 2 pinds blanes; la moitié de la tête blanche, tache stanche dechaque coté, tongue queue. Le propriétaire du dit cheval est prié de l éclainer, faute de quoi il en seta disposé conformément à loi. [17 mars—3] H. G. HARPER, sergt, garde. ANIMAUX EPAVES.

Conduit chez le syndie de la paro se St Conduit chez le syndie de la paro se or Bernárd, un cheval rouge, fêrré des quatripieds, une marque blanche au front, et an nez, borgne de l'œil droit, et ayant une coupure sur la croupe gauche el le pied gauche de derrière blanc, MARTIAL ST. GERMAIN,

14 mars—3

Parti marron le 10 du courant, la nêgre esclave HARRY, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, maigre. Parti M. Michael Le du glais. Le du

environ deux mois et demi, la mulatress-nommée MELLV, appartenant à Mon-sieur Simon Dausé. La dite mulatresse

E soussigné ayant fait sortir du bois une vache de Li é par Bennet M. Aines et endossé par J. Bond, H. fox et J. J. A. Lune, p. yablé à la Banque d'Agriculeur café su lait et son suivant, prie célui à qui de la cui appartenir de vener la réclamer chez lui au bas de la Commune, en payant les frais. La vache in acheter le dit billet; les membres mérassires ayant été est marques à la cui se droit e UL et a le bout da la corne pri-es pour en ariêter le puisment. EICH TERREL.

Le nogre Eduard, américan, age or ans ce magasins de la presse à coton en bas de la ville.

Bi mars

PAR PERNANDEZ & WHITING:

DAR PERNANDEZ & WHITING: , ayant élé près de deux ans occurse dans t nagre cat pleinement garanti des vices et maladies

sera vendu su magasin de M. Vito Viti, rue de la par la loi, le propriétaire le vendant n'en n'ayant plus ponte à côte de l'hôtel Bishop, sans sucune

Conditions : 6 ct 12 mois de crédit, en billets endorses en porcelaine française, piano-fortes, verticaux, du carrés, à la satisfaction du vendeur et hypothèque aréciale jon PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 21 du courant, à midi, il se a vendu à la Bourse de Hewlett : l'esclave Isanc, âgé d'environ tion, of s'entend & soigner les chevaux &c., comp ettemen le vent que par raison de son inutilité au présent pr

Conditions ! 4 mois de & Adit pour hillers satisfaction du vendeur, pur ant hypothèque spéciale ju qu'à pa filt paiement. L'acte de veule per evant W. Y. Lewis, not. public, aux trais de l'acquéteu

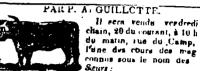
rue St. Ferdinand, entre les rue a D'amour et des Bons-Es fants, a yant chacun 35 pieds 6 ponces de face à la rue reangaise, 120 pieds de mere a ra rue de seaucitei, our ou lants, a yant chacun 35 pieds 6 ponces de nace a la rui st. Fertinand sur 123 pieds 6 ponces de nace a la rui St. Fertinand sur 123 pieds de profondeur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets andossé La & sitiafaction, avec hypothèque spéci-le jusqu'à parfai ditions à la paiement. Les actes de vente seront passés put devant M. H. Pédescladz, not, public, aux frais des acquéreurs.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE L seta vendu le samedi, 20 mars 1835, á midi, á la Bour e Hewlett, les esc aves suivans :

PATRON, mit atre, age d'environ 14 ans, bon sujet. MARIA, mulatresse, agé d'enviton 22 ans, élevée aux environs de St. Francisville (La.) bon sujet. Cer esclarea sont garantis des vices et maladies prévus par la los Conditions : 4 mois de crédit en billets endossés à la sas isfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paie

Les acies de vente pardevant G. Le Gardeur, rot. pub.



chain, 20 du courant, à 10 h connus sous le nom des

SEIZE VACHES LAITIERES,

Conditions-nu moment de la vente. PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE. sera vendu le samedi, 21 mars, à midi, 4 la Bour L sera vendu le sament, zi mais, a inui, a le boulse le Mewlett, Denis, nêgre âgé de 25 ans, tres intelligent et actif, accoutumé aux travaux d'ul maguein.
Couditions : l'an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait pair ment.
L'acte de vente pardevant G. Le Gardeur, not, public, ux frais de l'acquéreur.

PAR MOSSY & GARIDEL. EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, cans et pour la ville et paroisse de la Nouverle Oreans, en date du 12 mars 18 i5, il-sera venda le jundi 20 avril prochain, à midi, à la Bourse de Rewlett; Balloc: Saily, Fanny, Mary, Nancy, Charlotte et ses sunfans, John Randoiph, Matrida, Bristol, Barney, John son, Gnigo, Oliver et Mary.

Conditions: payable à 5 et 12 mois decrédit, en billets

endossés à satirfaction et hypothèque jusqu'à parlait pare ment. Les actes de vente serbut passés par J. les Mossy not, pub. aux frais des acquer-urs.
PAR F. DUTILLET.

sera vendu, le jeudi, 19 mars prochain, a midi, a la B UN LOT DE TERRE ET SES DEPENDANCES, Situé dans la rue Bourbon entre les rues des Urst. nes et Hopitel, numéroté 'un' sur un plan fait Joseph Pilie, vover, le 24 janvier dernier, mesurant trente pi lignes parallelestborne d'un tôte par la propriete de Lou Janote de l'autre par le No. 22 et sur le défriere par l lanot et de l'autre par le No. 21 et sur le

proprieté de G. Preval; lequel plan se trouve depose ches Felix Grima, notaire public.

Conditions: payable a 6, 12, 18 et 24 mois, es billet andosses à satisfaction et portant hypotheque.

PTAT DE LA LOUISTANE—Ceur de Parmese

pour la Paroisse et Ville de la Nouve le Orceans.

A tous ceux que tes présentes et rement, Saint : attennu que la Banque du Commèrce de la Nouve e Orceans,
avant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse POUR LOUISVILLE—Le ha teau a vapeur CHANCELLOR, greffe de tette cour où la chte verte fut emegistrée le 20c. april ne John Shal er set, seta prèt de tette cour où la chte verte fut emegistrée le 20c. april ne John Shal er set, seta prèt de tette cour où la chte verte fut emegistrée le 20c. april ne de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intoupe un acte de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intoupe un acte de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intoupe un acte de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intoupe une du port, amanche prochain, 22 du touran . Pour set la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intours servers de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intours servers de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intours servers de la Lég shature de l'Acte pour confirmer les titres are acquirent servers de la Lég shature de l'Acte pour confirmer les titres are acquirent servers de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intours de l'Acte pour confirmer les titres are acquirent servers de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intours de l'Acte pour confirmer les titres are acquirent servers de l'Acte pour confirmer les titres are acquirent servers de la Lég shature de l'État de ra Louisnare, intours de l'Acte pour confirmer les titres are acquirent servers de l'Acte pour confirmer les titres are acquirent servers de l'Acte pour confirmer les titres acquirent servers de l'Acte pour confirmer d pour ae du port, amanene procure, a fret ou pas 20, sladresser à bard, ou à seit connu, et touits personnes migrosses sont parect pur mars FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR LA MOBILE.—La le le godhtre par desentes sommées au nom d'Étai de la Louisiane et du la cour de paroisse, qui pourraient avor diort à la propriéte ma journe partie de son chirgement engage et ai. Lam a hold, partira sons peq. Pour le reste du fretou passage, s'adresser à bord, vi à via la Douane, ou à 17 mors TOURNE & BECNWITH, 28 & 23, N. Levée la reste du fretou passage, s'adresser à bord, vi à via la Douane, ou à de la vente, co pour une autre cause que leong et ce faire voir dans trente jours à dater de la production de cit avez, pourquoi la vente aussi faite ne à rait pas confirmée

FOUR LA MOBILE—La guecette CORAL.
LA, capitaine Smith, ayant en grande parie son
hargement engagé, partira sous peu. Pour le
rese du fret ou passage s'adresser à bord ou à
17 mars
FOUR MATAGORDAS (Baie de Texas).
La guéi tie, paque bot régulier RINGLEADER,
apitaine H ll, fastira promptement. Pour fet
Nouvelle Onésus s'est rendu acquéreur pour le pex de
\$40,000 payable \$60666 66 le 20 lèvrier 18.6, et la balance
comptant. Description de la propriété d'après le transfer,

Juneaure. Un tertain lot de terre situé au faubourg Annonciation udessus de la ville de la Nouvelle Urlean-, désigné par le no. 18; sur un plan du dit laubourg, dressé par B. La-fon le 15 mai 1807, et déposé en l'écide de Louis T. Caire notaire en cette vide, le dit terrain est berne pur les ques des Religieuses, St. Jean Bortière, Richard, et du Marhé, le cit terrain mesurant trois cents pieds sur chacune de des rnes.

Donné sous ma signature et le sceau de la Cour de Paroise de la Paroise et ville de la Nouvelle Orieans, à la Nouvelle Orieans, le 17 février de l'année 1835, et dans la conquante-neuvieme annea de l'indépendance des Etats-Unis. 19 fév--35

F. BUISSON, dep. gref. TAP DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaries de Premier de Premi District Judiciaire:- L'Etat de la Lousiane, & tons ceux que ces présentes concernent, saints—Attenda que la Banque du Continerce de la Nouvelle-Unians ayans acheté a une vente faite pur le shérif de la paroisse d'Or léans, la propriété ci-apiés décrité, s'est adressée au Gris-fe de cette Cour, où losité vente fut enregistrée le 15a. jour de juillet de l'année 1831, pour avis conforméments un acte de la Liégislature de l'Etat de la Louisiane, inf un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, infi-tule "acte pour confirmer les tures «es acquéreurs aux vontes judiciaires," approuvé le 10 mais 1834 : qu'il soit connu, et toutes personnes intéresses sont par ces pré-sentes sommées au noin de l'Et t de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété di-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans Pardes la décret ou la jugement de la cour en verte des l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu de-quel la vente a été faite, on de toute irrégularisé ou illéaité dans l'estimatic., l'avis ou le tenis et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de l. publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confir

mée et homelaguèe. Ladite propriété fut vendue par le shériff susdit, le te jour de jum de l'année 1834, en vertu d'un décret de c cour, rendu le 9 de mai de l'année 1834, dans l'affair John Green & J. W. Justamond contre la veuve gure, en son nom et comme tufrice de son enfant re

No. 11928, du docket de cette cour, à laquelle adite Banque du Commerce de la Nouvelle Oriéana a rendue acquéreur pour le prix de \$25,000.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.
Buit terraine situés dans le faubourg Lucquire surdend un de la ville, dans il et renfermé par les rues Richard. Drangere, Tchoupitoulus et Nouvelle orangere, i conspindings e atour ne better un plan ous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19 et 20, d'anrès un plan iré par Charles Zimple, arpenieur, et déposé au régistre les plars dans fétude de G. R. Stringer, noisi e, cons nègre esclave HARRY, taille d'en ne plan No. 4. Let terrain N. 1 forme l'encoignure dan une plan No. 4. Let terrain N. 1 forme l'encoignure dan une l'an No. 4. Let terrain N. 1 forme l'encoignure dan une Tchouptoullas et Hichard, et contient 30 prels une Tchouptoullas et diet auch 30 prels une Tchouptoullas et diet 40 prels une Tchouptoullas et diet 40 prels une Tchouptoullas et diet 40 prels une Tchouptoullas VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Partie marronne il y a l'ingres face à la rue Richard, sur 108 pieds 3 pouces et 1 environ deux mois et demi la mulatres. tions qui se trouvent dessus.

Donné sous ma main et le sceau de la lite Cour du

premier District Judiciaire, ce 11ème, jour de février 1835.

est d'environ cinq pieds, ágée de trentecinq à trente six, figure grosse, boufic,
avec tache à la je de ganche, parlant anglais et un peu français. 19 févir p

E soussigné ayant fait sortir du bois une vache de
E soussigné ayant fait sortir du bois une vache de
Fox et J. J. A. Lanc, p. yalle à la Banque d'Agriculcon suivant, prie celui à qui

Succession de feu Louis Gletrau-Labarre

N vertu d'un ordre de la cour des presses dans el pour cette ville et paroisse, en date du 12 fevrier, il